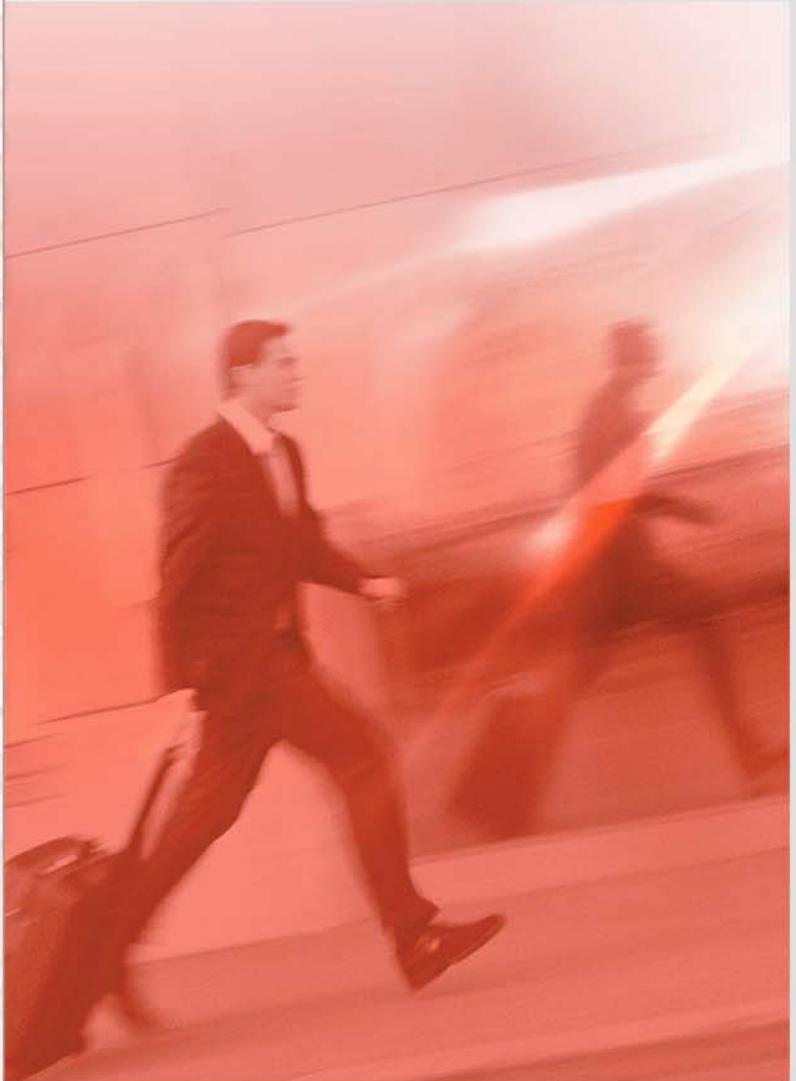


PRENEZ GARDE À LA FRAUDE EN VALEURS MOBILIÈRES

\$
%\$
327813567
1546009345678912\$



1	L'essence de la fraude : quand c'est trop beau pour être vrai !	4
	Quelques déclarations douteuses typiques et quelques pistes de réflexion	5
	Êtes-vous vulnérable à la fraude ?	6
2	Stratégies de fraude en valeurs mobilières	6
	Les ventes pyramidales	6
	La fraude sur Internet	7
	Le télémarketing frauduleux	11
	Les paradis fiscaux	11
	Les stratégies d'emprunt sur les REER	12
	Les fraudes prenant pour cible des groupes d'affinité	13
3	Astuces pour éviter la fraude	13
4	Séminaires sur les investissements	15
5	Quelle démarche pouvez-vous entreprendre pour demander des renseignements ou porter plainte ?	15
6	Êtes-vous prêt à éviter la fraude ?	16

Note : La forme masculine utilisée dans cette brochure désigne aussi bien les femmes que les hommes.

L'Autorité des marchés financiers

L'Autorité des marchés financiers est l'organisme mandaté par le gouvernement du Québec pour encadrer les marchés financiers québécois et prêter assistance aux consommateurs de produits et services financiers.

Sa mission est de veiller à la protection du public en appliquant les lois et règlements qui régissent les secteurs d'activité suivants : assurances, valeurs mobilières, institutions de dépôt (à l'exception des banques) et distribution de produits et services financiers.

But de la brochure

Cette brochure vous aidera à reconnaître plusieurs types de manœuvres illégales. Elle vous fournira également quelques trucs pour être à l'affût des fraudeurs.

La prévention est le meilleur moyen de se protéger contre la fraude.

Vous vous éviterez bien des ennuis en :

- apprenant à détecter les signes d'une fraude potentielle;
- évitant les pièges;
- ne succombant pas aux promesses mirobolantes;
- demandant qu'on vous mette par écrit ce que l'on vous a promis verbalement.

L'Autorité des marchés financiers vous propose cette brochure à titre d'information. Elle n'offre aucun conseil sur l'achat de produits ou l'utilisation de services financiers particuliers.

1

L'ESSENCE DE LA FRAUDE : QUAND C'EST TROP BEAU POUR ÊTRE VRAI !

On vous promet des rendements élevés, et ce, sans risque.

Les gens qui vous contactent sont des inconnus ou des individus que vous venez à peine de rencontrer.

On vous affirme que les actions d'une compagnie sont sur le point d'être inscrites à la Bourse et qu'elles sont offertes à rabais.

Il faut faire vite pour profiter d'une occasion de placement « incroyable ».

On vous demande de garder le secret, car c'est une occasion de placement qu'on ne propose qu'à quelques privilégiés comme vous.

Soyez aux aguets. Chacune de ces situations ne cache pas nécessairement une fraude. Toutefois, une fraude ou une tentative de fraude peut naître à partir d'une de ces situations.

La plupart des fraudeurs feront des efforts pour cacher leurs véritables intentions. Les plus habiles :

- trouveront des points similaires entre leur situation et la vôtre, et « parleront votre langage ». Certains fraudeurs approchent leurs victimes potentielles à travers des groupes d'affinité (appartenance à une communauté, un club de loisirs, etc.);
- démontreront soudainement beaucoup d'intérêt à votre égard. Les fraudeurs sont très amicaux et réceptifs. Ils vous appelleront très souvent, retourneront rapidement vos appels, vous en diront toujours un peu plus sur l'investissement proposé. Toutefois, une fois qu'ils auront encaissé votre chèque, ils disparaîtront;
- vanteront leurs compétences et leurs succès de façon démesurée. Les fraudeurs jouent souvent sur le fait que plusieurs victimes n'ont ni le temps, ni les connaissances pour s'occuper de leurs placements;
- vous offriront des produits d'investissement en vous faisant la promesse que vos rêves, qui sont en fait inatteignables, se réaliseront. Par exemple, ils vous offriront des actions d'entreprises qui sont sur le point de lancer des produits innovateurs et révolutionnaires, et ce, sans mentionner les risques potentiels;
- vous culpabiliseront si vous remettez en question leurs compétences ou leurs affirmations. Ces fraudeurs insisteront sur les regrets qu'éprouveront leurs victimes si elles ratent « l'occasion en or » d'améliorer leur situation et celle de leur famille;
- refuseront de vous donner le temps de réfléchir avant de prendre une décision ou, à la suite d'une première rencontre, refuseront de vous rencontrer une autre fois en mettant de la pression sur le fait qu'il faut vous décider rapidement.

Un fraudeur cherche habituellement une proie facile. Un investisseur qui pose peu ou pas de questions facilite donc la vie d'une personne mal intentionnée.

Quelques déclarations douteuses typiques et quelques pistes de réflexion

« J'ai une source fiable, la valeur de cette action fera un bond vertigineux. »

Demandez-vous ce que gagne un étranger à vous donner ce genre d'information. Sachez que la valeur d'une action augmente lorsque des gens sont prêts à payer plus cher pour l'obtenir. À l'inverse, moins les détenteurs d'actions désirent conserver leurs titres, plus le prix de l'action baisse. Par conséquent, le détenteur d'un bloc d'actions a tout intérêt à vanter le titre qu'il possède auprès d'autres investisseurs qui désireront acheter le titre, et seront prêts à payer un montant plus élevé pour l'obtenir. Toutefois, dans les faits, la valeur des actions pourrait monter temporairement pour ensuite diminuer fortement, lorsque le fraudeur aura vendu le bloc d'actions.

« Très peu de gens le savent, mais l'entreprise est sur le point de signer un contrat extraordinaire. »

Dites-vous que si c'est vrai, il s'agit d'information privilégiée et il est illégal d'acheter ou de vendre sur la base d'information qui n'est pas accessible au grand public.

« Le gouvernement est sur le point de leur accorder un brevet. »

Notez que si le brevet en question n'est pas accordé, le titre risque de perdre des plumes et l'action ne prendra pas son envol.

« Le rendement est garanti, vous ne pouvez pas perdre d'argent. »

Demandez à ce qu'on vous mette par écrit les promesses verbales.

« Il vous faut agir maintenant, demain, il sera trop tard. Je peux vous envoyer un messenger pour recueillir votre chèque. »

Ne prenez pas de décision hâtive ou sous pression.

« Comment pensez-vous réaliser vos rêves si vous n'investissez pas dans ce projet? Certainement pas avec des certificats de dépôt et des obligations d'épargne. »

Il existe une variété de placements. Certains peuvent convenir à un investisseur en particulier et d'autres non.

« J'y ai investi presque tout mon argent et celui de mes parents. »

Le fait qu'une personne ait investi tout son argent dans un type de placement ne garantit en rien que ce placement sera rentable.

« Si vous êtes insatisfait, je vous rembourse. »

Dans le cas de fraude, vous risquez de ne pas retrouver le vendeur ! Aussi, les paroles s'envolent, les écrits restent : assurez-vous que ce soit écrit sur le contrat.

« Tous mes clients ont acheté des actions. »

Le fait que plusieurs personnes aient investi de l'argent dans un type de placement ne garantit en rien que ce placement sera rentable. De plus, chaque investisseur a sa propre tolérance au risque.

Plusieurs individus cherchent souvent à se comparer à leurs pairs et suivent le groupe lorsqu'ils sont confrontés à une situation d'incertitude. Ils détestent avoir le sentiment d'être différents. Il ne s'agit pas nécessairement d'une bonne attitude en matière d'investissement.

Êtes-vous vulnérable à la fraude ?

Certaines personnes sont plus vulnérables face aux fraudeurs. C'est le cas, entre autres, de certains aînés.

Courez-vous de grands risques d'être victime de fraude ? Vous reconnaissez-vous, même partiellement, dans le portrait suivant ?

- Vous vivez seul, avez peu d'amis ou de famille. Vous êtes dans une situation où vous ne pouvez pas compter facilement sur l'aide de quelqu'un.
- Vous possédez peu ou pas de connaissances en matière de placement.
- Vous éprouvez des ennuis de santé qui augmentent votre dépendance à l'égard d'autrui.
- Vous êtes mécontent des taux d'intérêt ou du rendement de vos investissements actuels.
- Vous êtes à la recherche de la bonne affaire qui vous permettra de vous enrichir rapidement, de faire « un coup d'argent ».
- Vous voulez éviter de payer de l'impôt à tout prix.
- Vous vous dites qu'il est impossible de perdre de l'argent lorsque vous faites un placement.
- Vous faites facilement confiance à autrui.

Certaines personnes mal intentionnées peuvent exploiter ces situations pour gagner votre confiance et mettre la main sur votre argent.

Chaque année, au Canada, des milliers d'investisseurs sont victimes de manœuvres illégales qui rapportent à leurs auteurs des milliards de dollars.

2

STRATÉGIES DE FRAUDE EN VALEURS MOBILIÈRES

Les stratégies qu'emploient les fraudeurs sont variées. Bien que notre liste ne soit pas exhaustive, vous trouverez ci-après les astuces les plus populaires qui ont délesté des investisseurs canadiens de plusieurs millions de dollars. Certaines stratégies existent depuis plusieurs années, d'autres ont connu un essor significatif grâce à Internet.

Les ventes pyramidales

C'est une astuce classique qui date des années 20, mais qui malheureusement attire encore son lot de victimes chaque année. Son « inventeur », Charles Ponzi, était un « criminel de carrière » qui a soutiré des millions de dollars à des investisseurs.

On qualifie ces ventes de pyramidales, car les premiers investisseurs (souvent les promoteurs) sont au sommet de la pyramide. Ils font leur argent en recrutant d'autres investisseurs. Ces nouveaux investisseurs paient des frais d'entrée qui se retrouvent dans les poches de ceux qui sont au sommet de la pyramide. Une structure pyramidale a constamment besoin de nouveaux participants et d'argent neuf pour survivre. Toutefois, le résultat est toujours le même : la pyramide finira par s'écrouler. Ceux qui sont en bas perdront une partie ou la totalité de leur argent s'ils ne réussissent pas à recruter suffisamment d'investisseurs pour récupérer leur mise de fonds.

Une variante de cette stratégie consiste à mettre les victimes en confiance en remettant de soi-disant revenus de placements, revenus qui sont tirés des montants fournis par les victimes elles-mêmes ou par des investisseurs ultérieurs. La victime sera ainsi encouragée à investir davantage ou à recruter parents et amis. Dans les faits, il n'y a aucun produit de placement et les fraudeurs disparaîtront avec la majeure partie de l'argent investi.

Les promoteurs de ce genre d'arnaque utiliseront le bouche-à-oreille, des chaînes de lettres ou agiront par le biais de clubs d'investissement.

Prenez garde lorsqu'on vous promet une rémunération pour recruter de nouveaux investisseurs, il peut s'agir d'une vente pyramidale.

Au chapitre des mesures préventives, vous pouvez demander que l'on vous mette par écrit les promesses verbales. Exigez que l'on vous fournisse les coordonnées des dirigeants ou des références d'autres investisseurs.

La fraude sur Internet

Précieux outil pour les investisseurs, Internet offre une foule de renseignements sur les placements. Les médias, les organismes gouvernementaux, les Bourses, les organismes de placement collectif, les émetteurs de valeurs et les courtiers et conseillers financiers ont créé des centaines de sites Web sur lesquels on trouve des informations à jour sur les placements. Avec un simple ordinateur, l'investisseur a maintenant accès à plus d'information que jamais auparavant.

Cependant, quiconque s'aventure dans le monde de l'information en ligne doit se rappeler que les atouts d'Internet attirent aussi les fraudeurs.

Certaines pratiques frauduleuses ont cours depuis des décennies. Mais Internet permet aux fraudeurs d'accéder plus facilement à un vaste auditoire sans méfiance. En effet, Internet est simplement un mode alternatif de communication, au même titre que le téléphone ou le télécopieur, excepté qu'il a une capacité de diffusion à grande échelle, voire à l'échelle planétaire ! Il ne faudrait pas pour autant cesser de naviguer sur Internet. Il suffit d'être plus attentif aux signes de fraude qui pourraient se manifester.

Les déclarations fausses ou trompeuses en ligne pour mousser des titres

Les babillards électroniques et les groupes de discussion spécialisés dans les placements peuvent constituer des forums propices à l'échange d'idées sur les finances personnelles et les investissements.

Malheureusement, certaines personnes peuvent se servir de ces forums pour promouvoir des titres à leur profit personnel, par exemple l'action d'une compagnie en particulier. Utilisant un ou des noms d'emprunt, ces fraudeurs affichent des messages ou simulent des discussions qui visent à susciter l'intérêt pour un titre, habituellement négocié hors Bourse ou sur un marché de capital de risque.

Ces messages prennent parfois l'allure de témoignages ou de conversations montées de toutes pièces. Ils renferment souvent des prédictions boursières ou de « bons tuyaux » sur d'importantes nouvelles qui n'ont pas encore été divulguées au grand public. Or l'exploitation d'une information privilégiée, qui n'a pas encore été diffusée sur le marché, est interdite par la Loi sur les valeurs mobilières. De plus, ce que ces messages ne vous disent pas, c'est que leurs auteurs moussent leur titre à la seule fin d'en tirer un gain personnel.

Ce n'est pas parce qu'une information s'affiche à votre écran qu'elle est vraie pour autant. Une information erronée peut être affichée par des individus qui utilisent des noms d'emprunt ou elle peut provenir de sources anonymes, d'où la difficulté d'en déterminer l'origine.

Posez-vous la question suivante : « si cette information est tellement intéressante, pourquoi m'en parle-t-on ? ». Ces tuyaux sont rarement vrais, voire jamais. Si un individu que vous ne connaissez pas vous appelle ce soir pour vous vanter les mérites d'un placement, investiriez-vous ? Alors pourquoi le feriez-vous avec un inconnu sur Internet ?

SITUATION

Thérèse
*reçoit un coup de fil
d'une inconnue...*

Après une longue journée de travail, vous revenez à la maison et vous avez un message sur votre boîte vocale. *Thérèse, c'est Denise. J'ai perdu ton ancien numéro et Johanne m'a dit que ceci est ton nouveau numéro, j'espère que c'est le bon. Est-ce que tu te souviens du conseiller en placement que je fréquente ? Il avait fourni un bon tuyau à mon père. Le placement en question a doublé en moins d'un mois et je me souviens que tu étais déçue de ne pas en avoir été informée. Bien, j'ai un nouveau tuyau de mon copain. L'entreprise XYZ est sur le point de lancer un produit révolutionnaire ; ce sera annoncé plus tard cette semaine. C'est le temps d'acheter des actions, la valeur augmentera considérablement sous peu, mon copain dit qu'il faut investir tout de suite. J'en achète demain et mon père aussi. Je suis sur la route aujourd'hui, rappelle-moi sur mon cellulaire. J'en ai parlé à Richard et à Linda. La prochaine fois qu'on se voit, il faut jouer au tennis, tu me dois une revanche. À bientôt.*

Vous ne connaissez pas Denise, ni Johanne. Dans les faits, on tente de vous manipuler. On veut vous inciter à acheter le titre de l'entreprise XYZ pour en gonfler artificiellement la valeur. Ce message a peut-être été laissé sur des milliers de boîtes vocales. Ce type de manœuvre existe depuis longtemps, mais est dorénavant plus fréquent par courriel ou Internet.

Des fraudeurs possèdent une grande proportion des actions d'une société. La demande pour ces actions est faible chez les investisseurs. Par des déclarations fausses ou trompeuses, les fraudeurs qui possèdent ces actions utilisent Internet pour mousser ces titres. Ils espèrent ainsi que la demande pour ces titres augmente, ce qui en fera augmenter la valeur. On présente aux investisseurs de bons tuyaux et la perspective de profits mirobolants en contrepartie d'un risque limité. Les fraudeurs utiliseront les groupes de discussion et les babillards, ou enverront des courriels non sollicités à grande échelle, c'est-à-dire des « polluriels » ou « spams ».

Voici en résumé ce qui est susceptible de se produire :

1. Par des déclarations fausses sur Internet, les fraudeurs font la promotion des titres qu'ils possèdent dans l'espoir que la demande pour ces titres augmente.
2. Les investisseurs achètent massivement les actions, ce qui gonfle artificiellement le prix.
3. Les fraudeurs liquident leurs actions.
4. Le prix élevé ne s'avérant pas justifié, le prix des actions diminue.
5. Les fraudeurs incitent alors leurs victimes à compenser leurs pertes en achetant les actions à bas prix en leur faisant miroiter la possibilité que le prix de l'action augmentera à nouveau.
6. Le prix de l'action n'augmente pas. Les actions n'ont aucune valeur ou une valeur minimale et sont parfois même retirées du marché.

Certains fraudeurs pousseront l'audace jusqu'à ajouter une étape supplémentaire à cette manœuvre. La victime, qui possède des titres dont la valeur est faible, sera approchée par le soi-disant représentant d'un courtier bien établi. Par exemple, l'individu affirmera qu'il représente un groupe d'investisseurs qui recherche des titres ayant récemment subi des pertes pour profiter de déductions fiscales.

Le représentant proposera un marché intéressant : échanger les titres sans valeur au prix initialement payé par la victime, pour des titres reconnus, détenus par d'autres investisseurs à la recherche de déductions fiscales. L'échange se fera moyennant un supplément à payer d'avance, notamment pour couvrir les frais d'administration. La victime ne verra jamais la couleur de ces titres reconnus et sera flouée une autre fois !

L'hameçonnage ou le vol d'identité et d'informations confidentielles par Internet

Plusieurs fraudeurs se spécialisent dans le vol d'informations confidentielles. Ils useront d'astuces pour vous inciter à révéler vos informations personnelles telles que numéros de compte et d'identification personnelle. Les courriels sembleront légitimes et avoir été acheminés par un courtier en valeurs, un cabinet de services financiers, une banque, une compagnie de cartes de crédit ou un organisme gouvernemental. De plus, ces courriels peuvent comporter des liens vers des sites Web pirates qui imitent ceux d'organisations qui existent vraiment.

La plupart de ces courriels incitent les victimes à fournir des informations en répondant au courriel ou en allant sur un site Web pour des raisons urgentes. Voici quelques messages typiques :

« Votre compte sera fermé si vous ne mettez pas vos informations à jour. »

« Nous devons vérifier votre identité car une tierce personne utilise votre compte de façon illégale. »

« En raison de la mise à jour de nos systèmes, nous vous demandons de réactiver votre compte. »

« En raison d'une nouvelle réglementation, nous vous demandons de remplir ce formulaire de demande de renseignements. »

Voici quelques précautions d'usage :

- Soyez vigilant lorsqu'on vous demande de l'information personnelle par courriel. N'allez pas sur des liens qui vous demandent de l'information sur vos cartes de crédit, vos comptes de courtage ou bancaires, même si la demande semble provenir de l'institution financière ou de la firme de courtage avec laquelle vous faites affaire. Les institutions ou firmes procèdent très rarement de cette manière. Si vous êtes dans le doute, contactez votre institution par téléphone pour vérifier le bien-fondé de la demande.
- Soyez prudent avec les informations que vous donnez en ligne. Ne fournissez jamais de mots de passe ou de codes d'accès par le biais d'un courriel.
- Dotez votre ordinateur d'un système de sécurité et d'un antivirus récent.
- Évitez de télécharger des logiciels et des fichiers de sources inconnues. Certains logiciels sont conçus pour extraire de l'information stockée sur le disque dur de votre ordinateur, et ce, à votre insu.
- Avant d'effectuer des transactions en ligne, assurez-vous qu'un symbole de cadenas figure au bas de l'écran et que l'adresse commence par https (notez le « s »). Même si ce n'est pas un gage d'authenticité ou de sécurité, l'absence du cadenas ou du « s » indique que le site n'est peut-être pas sécurisé.
- Soyez prudent lorsque vous utilisez un ordinateur qui n'est pas le vôtre. Assurez-vous qu'il est équipé d'un antivirus et d'un système de sécurité récent.
- Dès réception, révisez vos comptes et relevés pour vous assurer qu'il n'y a pas de transactions non autorisées. Signalez les transactions que vous ne reconnaissez pas le plus rapidement possible.

SITUATION

Pierre
*une occasion d'affaire
unique...*

Pierre a reçu un courriel d'un haut fonctionnaire d'un pays d'un autre continent. L'individu affirme avoir accès à cinq millions de dollars et sollicite l'aide financière de Pierre pour sortir l'argent de son pays. Il y a des frais à payer qui sont évalués à 20 000 \$. En échange, il a promis à Pierre une généreuse récompense, c'est-à-dire 20% de la somme.

Pierre trouve cette offre alléchante. En effet, que représentent 20 000 \$ par rapport à un million de dollars (20% de cinq millions)?

Malheureusement, si Pierre mord à l'hameçon, voici ce qui l'attend : dans les semaines ou les mois qui suivront, l'individu lui demandera très probablement plus d'argent. Il y aura « d'autres frais » à payer pour avoir accès à l'argent. Il s'agira de frais d'enregistrement, de taxes spéciales et d'autres frais inattendus pour régler les derniers détails.

Il y a fort à parier que cette histoire ne soit que du vent. L'argent que Pierre aura déboursé sera perdu.

Le télémarketing frauduleux

Les fraudeurs qui contactent leurs victimes par le téléphone proclameront souvent être des représentants de courtiers bien établis. Ces fraudeurs utiliseront la vente sous pression et offriront des occasions exceptionnelles pour l'achat de titres. Ces fraudeurs se regroupent souvent dans des locaux et centres d'appels temporaires mis sur pied pour frauder les investisseurs. Le « courtier » sera souvent le seul détenteur des titres proposés dont il moussera artificiellement la valeur. Quand le courtier aura cessé de promouvoir le titre, la valeur baissera et la victime perdra son argent.

Une autre méthode consiste à offrir des actions d'entreprises qui sont sur le point de mettre sur le marché des produits substitués à l'essence, des médicaments pour guérir les cancers et autres maladies graves.

ATTENTION !

- Si un inconnu vous propose des placements au téléphone, demandez-lui qu'il vous fournisse ses coordonnées pour que vous puissiez le rappeler, sinon raccrochez. Vous pourrez vérifier si le représentant est autorisé à exercer au Québec en communiquant avec l'Autorité des marchés financiers.
- Prenez le temps de faire des recherches et d'obtenir d'autres opinions lorsqu'on vous propose des placements.
- Demandez-vous pourquoi un étranger vous appellerait pour vous proposer un investissement à haut rendement et sans risque.

Les paradis fiscaux

Profiter de rendements exceptionnels et éviter les impôts en investissant dans des paradis fiscaux, voilà une offre très alléchante aux yeux de certains investisseurs.

La Loi sur les valeurs mobilières vise notamment à protéger le consommateur. Quand vous transférez votre argent dans d'autres juridictions, les recours éventuels sont très complexes sinon impossibles, car la loi québécoise pourrait ne pas s'appliquer.

Dans certaines juridictions, l'absence d'organismes de réglementation et le secret bancaire facilitent la tâche des fraudeurs. Une fois en possession de votre argent, ils pourront brouiller les pistes et disparaître.

Si un représentant est prêt à vous aider à contourner les lois pour éviter les impôts, il y a fort à parier qu'il n'aura aucun scrupule à les enfreindre pour se sauver avec votre argent.

Si quelqu'un vous incitait à falsifier de l'information ou à contourner la loi, seriez-vous à l'aise à lui confier votre argent ?

Les stratégies d'emprunt sur les REER

Plusieurs travailleurs réussissent à économiser et mettre de l'argent dans leur REER ou d'autres véhicules de placement enregistrés pour s'assurer une retraite paisible.

À la suite d'une perte d'emploi ou d'autres ennuis financiers, il peut être tentant de piger dans votre REER. Imaginez s'il était possible d'utiliser votre REER sans les incidences fiscales qui en découlent.

SITUATION

Jean
*utilise l'argent
de son REER...*

Jean a perdu son emploi et a besoin d'argent pour maintenir son style de vie. Après avoir lu une annonce dans le journal local, il contacte le « Centre de financement sur mesure », une entreprise offrant de l'aide financière aux détenteurs de REER et d'autres régimes enregistrés.

Un employé lui propose d'utiliser le montant accumulé dans son REER (20 000 \$) pour acheter les actions d'une entreprise « admissible aux REER ». Ce faisant, il recevra en plus un montant en argent liquide de 10 000 \$. Toutefois, il faut faire vite, car l'employé mentionne à Jean que le nombre d'actions est limité. Jean accepte.

Or il s'avère que l'entreprise dans laquelle Jean a investi ses 20 000 \$ en échange d'actions n'était pas admissible au REER, contrairement à ce qu'avait prétendu l'employé du « Centre de financement sur mesure ». Jean n'a pas reçu non plus les 10 000 \$ promis.

Il ne pouvait donc pas retirer d'argent de son REER sans payer d'impôt et il a reçu un avis de cotisation des gouvernements provincial et fédéral. À présent, on exige de lui qu'il paie les impôts sur les 20 000 \$ qu'il a retirés de son REER.

Et ce n'est pas tout : il est maintenant actionnaire d'une société dont les actions ne valent rien. Et le « Centre de financement sur mesure » a fermé boutique ! Il a donc perdu ses 20 000 \$ en plus de payer des impôts.

- ▶ SI ON VOUS DEMANDE DE PUISER DANS VOS REER ET QU'ON VOUS DIT QU'IL N'Y AURA AUCUNE INCIDENCE FISCALE, MÉFIEZ-VOUS. AVANT TOUTE CHOSE, INFORMEZ-VOUS SUR LES RÈGLES FISCALES APPLICABLES AUPRÈS DES AUTORITÉS GOUVERNEMENTALES COMPÉTENTES.

Les fraudes prenant pour cible des groupes d'affinité

Parfois les fraudeurs établiront leur crédibilité en s'associant avec des groupes d'affinité, c'est-à-dire avec des gens qui partagent les mêmes croyances ou les mêmes intérêts. Mentionnons les églises, les centres sportifs et de loisirs et les regroupements de personnes âgées. Ils prendront le temps de créer des liens avec des membres du groupe et, une fois la confiance établie, proposeront des investissements qu'ils qualifieront de très rentables. Dans certains cas, ils demanderont de ne pas ébruiter l'affaire, car c'est une occasion en or qu'ils ne veulent que partager avec les membres du groupe seulement. Dans les faits, le fraudeur sera le seul à bénéficier de cette « occasion en or ».

3

ASTUCES POUR ÉVITER LA FRAUDE

Personne n'est à l'abri d'une fraude. Toutefois, on peut minimiser les chances d'être une victime en faisant preuve de prudence. Consultez la liste suivante, car elle pourrait vous éviter de nombreux problèmes.

Des indices d'une tentative de fraude

- On vous propose des titres dont le rendement sera très élevé et qui ne comportent aucun risque. Il est rare qu'un titre offrant un potentiel de rendement élevé ne soit pas sujet à un certain niveau de risque. Assurez-vous d'abord que le placement répond à votre tolérance au risque.
- On vous contacte sans que vous en ayez fait la demande. La personne vous est inconnue.
- On vous demande d'agir « très vite », c'est une occasion unique qui ne se reproduira jamais.
- On vous demande de garder le secret.
- On vous demande de signer d'avance des formulaires ou des procurations.
- On vous fait de la vente sous pression, on tente de vous culpabiliser si vous hésitez à investir.
- On vous propose de racheter vos titres ou de les échanger au-delà de leur valeur sur le marché, moyennant des frais à payer d'avance.
- On effectue des transactions financières sans votre consentement.
- On vous affirme qu'un organisme de réglementation a « approuvé » un placement.

Astuces

- Ne faites jamais affaire avec des firmes et des représentants qui n'ont pas de permis pour exercer au Québec. Plusieurs fraudeurs profitent de l'Internet pour vanter et vendre des produits d'investissement, et ce, sans permis.
- Ne faites jamais de chèque au nom personnel d'un représentant.
- Si vous n'êtes pas certain de la véracité des propos qu'un représentant vous tient, demandez à discuter avec son supérieur. La nature des coordonnées obtenues, la facilité ou la difficulté à obtenir ce contact et des contradictions éventuelles dans les propos pourront valider ou invalider votre doute.
- N'achetez pas des titres sur la base d'informations obtenues sur Internet seulement. Vérifiez ces informations à l'aide d'autres sources.
- Ne croyez pas tout ce que vous lisez sur Internet. Souvenez-vous qu'il peut être facile pour un fraudeur de cacher son identité sur Internet.
- Ne tenez pas pour acquis que votre fournisseur Internet filtre les babillards électroniques. La plupart des fournisseurs ne le font pas, compte tenu de la quantité d'informations affichées.
- Faites des recherches sur les entreprises dans lesquelles vous désirez investir.
- Évitez d'acheter des titres ou retardez-en l'achat lorsque le prospectus ou la notice d'offre ne sont pas disponibles, et ce, même si on vous promet que ce sera « disponible bientôt ». Pour en savoir davantage sur les prospectus, nous vous invitons à consulter notre brochure « Déchiffrez le prospectus ».
- Rejetez toute information selon laquelle l'Autorité ou tout autre organisme de réglementation a émis un avis sur la qualité d'un titre de placement. En effet, un organisme de réglementation ne se prononce jamais sur la qualité d'un placement.
- N'achetez pas un titre sur la base d'informations dites privilégiées. C'est illégal et les informations généralement fausses.
- Demandez une confirmation écrite des renseignements qui vous ont été fournis verbalement.
- Ne vous fiez pas uniquement aux apparences. Prenez le temps de vérifier les informations dont vous n'êtes pas certain de la véracité.
- Posez des questions et obtenez des réponses claires, sinon n'investissez pas.
- Prenez le temps de réfléchir avant d'investir. Ne prenez jamais de décisions impulsives.
- Obtenez une seconde opinion, faites des recherches même si le « tuyau » provient d'une personne qui fait partie de votre groupe d'affinité. Cette personne bien intentionnée est peut-être victime de fraude elle-même.
- Lisez toujours attentivement la documentation qu'on vous remet avant de la signer.
- Refusez toute incitation à fournir de l'information erronée, à enfreindre ou à contourner la loi. Les fraudeurs peuvent vous inciter à le faire pour que vous soyez par la suite trop embarrassé pour rapporter le délit. Vous serez également vulnérable au chantage.
- Ne cédez pas à l'intimidation.

- Soyez vigilant lorsqu'on vous demande de l'information confidentielle par courriel, notamment en ce qui concerne vos comptes bancaires, vos investissements et vos cartes de crédit. Vérifiez le bien-fondé de cette demande auprès de votre institution financière ou de votre firme de courtage.
- Assurez-vous que votre ordinateur est équipé d'un antivirus et d'un système de sécurité récent.
- Ne téléchargez pas de logiciels ou de documents provenant de sources inconnues.
- Dès réception, révisez vos relevés de transactions et états de compte. Avisez votre institution financière ou votre firme de courtage de toute transaction que vous ne reconnaissez pas.

4

SÉMINAIRES SUR LES INVESTISSEMENTS

Si vos connaissances en matière de placement sont limitées, il est tout à fait indiqué de prendre le temps de bien s'informer. Les séminaires sur les investissements peuvent s'avérer une option intéressante. Ces rencontres sont généralement annoncées dans les journaux, à la radio ou à la télévision. Assurez-vous toutefois qu'il ne s'agit pas d'un moyen détourné de vous vanter les mérites d'investissements qui ne vous conviennent pas.

5

QUELLE DÉMARCHE POUVEZ-VOUS ENTREPRENDRE POUR DEMANDER DES RENSEIGNEMENTS OU PORTER PLAINTE ?

Les entreprises inscrites auprès de l'Autorité doivent être pourvues d'un mécanisme de traitement des plaintes et de règlement des différends. Tout consommateur qui s'estime lésé peut recourir à ce mécanisme, s'il désire porter plainte contre l'entreprise avec laquelle il a fait affaire ou contre le représentant qui travaille pour cette entreprise.

- Adressez-vous à votre représentant : il devrait pouvoir vous répondre.
- Communiquez avec son superviseur, le responsable de la conformité ou le gestionnaire de la firme.
- Agissez rapidement si vous pensez être victime d'une fraude. Communiquez avec l'Autorité.

► IL EST TOUJOURS PRUDENT DE CONSIGNER TOUTE INFORMATION PERTINENTE PAR ÉCRIT.

Si vous croyez avoir subi des pertes à la suite d'une fraude, vous pourriez avoir la possibilité d'entreprendre des recours devant les tribunaux civils. Vous pouvez consulter un conseiller juridique afin de savoir ce qui convient à votre situation.

Êtes-vous prêt à éviter la fraude ?

Dans les situations suivantes, tentez de découvrir s'il y a un risque de fraude.

Scène 1

Vous recevez un courriel vous indiquant que vous devez immédiatement aller sur le site Web de votre banque. Le courriel souligne que la banque a été victime de fraude et qu'elle doit remettre votre dossier en ordre le plus tôt possible. Il y a un lien dans le courriel sur lequel vous pouvez cliquer pour accéder directement au site de votre institution financière. Qu'est-ce que **vous devez éviter** de faire ?

- a) Appeler votre institution financière pour vérifier ce qui se passe ;
- b) supprimer le courriel ;
- c) cliquer sur le lien, accéder au site de l'institution financière (que vous reconnaissez puisque vous y allez régulièrement), puis compléter l'information demandée pour s'assurer que les fraudeurs ne pourront pas avoir accès à votre compte.

Réponse: c).

Il s'agit d'hameçonnage. En cliquant sur le lien du courriel, vous accédez à un site qui ressemble étrangement au site Web de votre institution financière, mais il n'en est rien. L'information que vous inscrivez sur ce faux site est transmise directement aux fraudeurs. Ils pourront s'emparer de vos informations personnelles et les utiliser pour vider votre compte en banque, par exemple. Vous devez plutôt communiquer avec votre institution financière pour les informer de ce qui s'est passé.

Scène 2

On vous annonce par courriel que vous héritez d'un parent qui vivait dans un pays étranger. Le montant de l'héritage serait de 5 millions de dollars. On vous informe qu'il y a des frais pour mettre la main sur cet argent. On vous demande d'envoyer 10 000 \$ dans ce pays. Ça semble alléchant. 10 000 \$ pour obtenir 5 millions ! Vous acceptez. Peu de temps après, on vous téléphone pour vous informer qu'il y a de nouveaux frais : vous devez maintenant leur envoyer 10 000 \$ de plus. L'interlocuteur est très crédible. Que faites-vous ?

- a) Vous décidez de leur donner ce qu'ils demandent. Après tout, pour un investissement de 20 000 \$, vous obtiendrez 5 millions ;
- b) vous décidez d'attendre qu'on vous remette votre dû et ne donnez pas suite ;
- c) vous communiquez avec les corps policiers pour les mettre au courant de cette situation.

Réponse: c).

Ce genre de manœuvre est répandu et les gens qui donnent de l'argent risquent fort de le perdre. Lorsqu'on vous sollicite de cette façon, demandez-vous s'il est plausible que vous réussissiez à mettre la main sur l'argent qu'on vous a promis.

Scène 3

Fernand fait partie d'un club de danse sociale. Récemment, Valérie s'est jointe à son groupe. Tirée à quatre épingles, Valérie a une personnalité agréable et semble très à l'aise financièrement. Elle s'est rapidement fait de nombreux amis dans le groupe. Valérie parle souvent des placements qu'elle effectue par l'entremise de son cousin et qui « rapportent gros ».

Comme certains membres du groupe, Fernand porte une oreille attentive aux propos de Valérie. Fernand confie d'ailleurs à Valérie qu'il est déçu du rendement qu'il a obtenu par ses placements au cours des dernières années. Les placements qu'il détient sont sûrs, mais de son propre aveu, « il ne reste plus grand chose après les impôts ». D'autres membres du groupe expriment également leur déception face à leurs placements.

Valérie affirme qu'il y a des solutions et qu'elle serait prête à mettre les membres du groupe en contact avec son cousin. Valérie organisera sous peu une rencontre entre ces derniers et son cousin. Fernand désire assister à la rencontre.

Que conseillez-vous à Fernand ?

- a) De faire confiance à Valérie et à son cousin. Après tout, elle fait partie de son club de danse ;
- b) de ne jamais écouter ce que les gens disent à propos des placements ;
- c) de prendre une décision rapide lors de la rencontre avec le cousin, car ce genre d'occasion se présente rarement ;
- d) de s'informer sur les placements proposés, de prendre le temps de réfléchir et de demander des références au cousin.

Réponse: d).

Il ne s'agit peut-être pas d'une tentative de fraude, mais que pouvez-vous perdre à être prudent, à vous informer sur les titres proposés, à prendre le temps de réfléchir et à exiger des références ?

► QUAND C'EST TROP BEAU POUR ÊTRE VRAI, MÉFIEZ-VOUS !

**POUR JOINDRE L'AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS**

À QUÉBEC

Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1

(418) 525-0337

À MONTRÉAL

800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3

(514) 395-0337

AILLEURS AU QUÉBEC

Numéro sans frais : 1 877 525-0337

CENTRE DE RENSEIGNEMENTS

POUR LES CONSOMMATEURS

(418) 525-0311

(514) 395-0311

Numéro sans frais : 1 866 526-0311

Télécopieur : (418) 647-0376

renseignements-consommateur@lautorite.qc.ca

POUR LES INTERVENANTS DU SECTEUR FINANCIER

(418) 525-2263

(514) 395-2263

Numéro sans frais : 1 877 395-2263

renseignements-industrie@lautorite.qc.ca

Vous pouvez aussi consulter le site Web de l'Autorité
des marchés financiers au www.lautorite.qc.ca

Des brochures pour vous aider dans vos placements

Faites le point sur votre
situation financière

Choisissez les placements
qui vous conviennent

Petit lexique des investissements

Choisissez votre firme et votre
représentant en valeurs mobilières

Les organismes de placement collectif

Prenez garde à la fraude
en valeurs mobilières

Déchiffrez le prospectus

Les dispenses de prospectus